

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le trente août, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHILIPART Roseline, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Étaient présents : Roseline PHILIPART, Pascal LALLEMAND, Thierry PINEAU, Florence de CHABOT TRAMECOURT, Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Yvon BOUDEAU, Mélanie PETITEAU, Mélanie LOIZEAU, Rémi SEILLER, Valérie CHENU, Clément RECROSIO, Stéphane BARBARIT, Delphine MERLET

Excusés : Sandra GODET, Marie-Jeanne GODET qui a donné pouvoir à Florence de CHABOT Séverine RIPOCHE, Sonia CHENOUARD, Patrice ROUSSELOT

Date de convocation : 23 août 2022

M. Rémi SEILLER a été désigné secrétaire de séance

N°1/30-08-22

MARCHE DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ET RÉHABILITATION DE LA SALLE VENDRINA ET DE LA SALLE DE SPORTS – AUTORISATION SIGNATURE DES MARCHÉS

Par délibération n°1 du 9 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux de rénovation et de réhabilitation de la salle Vendrina et de la salle de sports, décomposé en 16 lots et estimé, au stade APD à 1 855 500 € HT

Le lot n°1 – Désamiantage/Démolition – a fait l'objet d'une procédure unique. La commission MAPA du 30 mars 2022 a décidé d'attribuer le marché à la société DEMCOH – 53960 Bonchamp les Laval pour un montant de 98 957.23 € HT.

A l'issue de la procédure adaptée mise en œuvre pour les lots n°2 à 16, la Commission MAPA du 30 juin 2022 a décidé de :

- Procéder à une négociation pour les lots 4 – Ravalement, 11 – Carrelage/Faïence et 15 – Plomberie sanitaires/chauffage/ventilation
- Déclarer infructueux les lots 5 – Charpente bois, 6 – Etanchéité, 9 – Menuiseries intérieures, 12 – Sols sportifs et 13 – Plafonds suspendus et procéder à une nouvelle consultation
- Classer les offres et attribuer les lots 2, 3, 7, 8, 10, 14 et 16 de la façon suivante :
 - Lot n°2 – Aménagements extérieurs : ALAIN TP – 85110 St Prouant pour un montant de 72 642.82 € HT
 - Lot n°3 – Gros Œuvre : RANTIERE BATIMENT – 85700 Sèvremont pour un montant de 369 112.70 € HT
 - Lot n°7 – Métallerie/Serrurerie : ATELIER METAL CONCEPT – 85500 Les Herbiers pour un montant de 47 803.79 € HT
 - Lot n°8 – Menuiseries extérieures aluminium : SERRURERIE LUCONNAISE – 85400 Luçon pour un montant de 102 520 € HT
 - Lot n°10 – Cloisons/Doublage : ADC RONDEAU – 85500 Mesnard-la-Barotiere pour un montant de 67 956.99 € HT
 - Lot n°14 – Peinture : CLAUDE BETARD – 85120 La Chataigneraie pour un montant de 21 163.90 € HT
 - Lot n°16 – Electricité – courants faibles : FAUCHET SARL – 85130 Chanverrie pour un montant de 119 792.59 € HT

Après avoir entendu le rapport des offres, suite à la phase de négociation, la Commission MAPA du 11 juillet 2022 a décidé de classer les offres et attribuer les lots 4, 11 et 15 de la façon suivante :

- Lot n°4 – Ravalement : ROGER SAS – 85803 St Gilles Croix de Vie pour un montant de 107 450 € HT
- Lot n°11 – Carrelage/Faïence : OUEST REVETEMENT – 85250 ST Fulgent pour un montant de 101 000 € HT
- Lot n°15 – Plomberie sanitaires/Chauffage/Ventilation : FAUCHET SARL – 85130 Chanverrie pour un montant de 226 000 € HT

A l'issue de la seconde procédure adaptée mise en œuvre pour les lots n°5, 6, 9, 12 et 13, la Commission MAPA du 22 août 2022 a décidé de classer et attribuer les lots 5, 6, 9, 12 et 13 de la façon suivante :

- Lot n°5 – Charpente bois : SCOP GUERIN BREMAUD – 85500 Beaurepaire pour un montant de 177 066.19 € HT
- Lot n°6 – Etanchéité : SMAC – 85000 La Roche-sur-Yon pour un montant de 481 035.44 € HT
- Lot n°9 – Menuiseries intérieures bois : APH CONCEPT – 85130 Chanverrie pour un montant de 113 835.47 € HT
- Lot n°12 – Sols sportifs : SPORTINGSOLS – 85250 St Fulgent pour un montant de 61 632.20 € HT
- Lot n°13 – Plafonds suspendus : TECHNI PLAFONDS – 85290 Mortagne-sur-Sèvre pour un montant de 37 054.65 € HT

Ainsi, le montant total des travaux, pour les 16 lots, s'élève à 2 205 023.97 € HT.

Compte-tenu de l'écart entre le coût global estimé au stade APD et le montant total des marchés de travaux, il convient d'approuver ce nouveau montant de travaux et d'autoriser la signature des marchés de travaux.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L2120-1 2°, L2123-1 1°, R2123-1 1° et R2123-4

Vu le budget principal 2022

Vu la délibération n°1 du 9 décembre 2021

Vu le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Mme le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer les marchés de travaux représentant un montant total de 2 205 023.97 € HT tels qu'ils ont été attribués conformément au classement opéré par les commissions MAPA, et à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus

Le 1^{er} septembre 2022

Le Maire

Roseline PHLIPART

Envoyé en préfecture le 02/09/2022

Reçu en préfecture le 02/09/2022

Affiché le

ID : 085-218503019-20220830-1_300822-DE

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue allée de l'Île Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

